

## Les règles de vie

Les horaires des cours : le matin, arrivée entre 8h et 8h45 -> 11h45, l'après-midi 13h15 -> 14h55

Les enfants doivent être accompagnés jusque dans la classe, merci de ne pas les déposer dans la cour. (pas de surveillance)

**Les arrivées tardives doivent rester tout à fait exceptionnelles et ne sont autorisées que par la direction.**

### L'organisation des arrivées et départs :

Après **8h45**, la porte est fermée. Vous devez vous présenter au bureau de la direction. Si celle-ci est absente et/ou après trois retards, votre enfant ne sera pas autorisé à entrer en classe mais pourra revenir dès 13h00 à l'enclos.

Cette mesure est destinée à éviter de mettre en danger les élèves de l'enclos et de déranger les classes alors qu'elles viennent de débiter les activités.

**Les parents ne sont pas admis dans les classes après 8h45... sauf exception accordée par la direction.**

Par souci de sécurité, aucun enfant ne peut se trouver dans la cour ou les couloirs avant **8h00**. Si pour des raisons d'organisation familiale, il doit arriver avant cette heure, il doit impérativement être conduit à la garderie, rue du Collège 114.

### Les sorties de 11h45 et 14h55 :

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

#### **11h45 : Les élèves de l'enclos**

Sont repris à la barrière de la cour.

ou

Sont repris dans la grande cour (mur du fond).



**Les élèves des classes de St-Michel** sont repris dans la grande cour. Devant les casiers à gauche.

**14h55** : **Les élèves de l'enclos** sont repris à la barrière de la rue du Gymnase à 14h50.

**Par sécurité, il est très important de veiller à garder la grille de l'enclos fermée à tous moments !!!**

**Les élèves des classes de St-Michel** sont repris dans la grande cour. Devant les casiers à gauche.

**15h00** : A la garderie, les élèves ne sont repris que par les parents ou un aîné de 3<sup>o</sup> primaire au moins.

### **La garderie de midi**

Nous nous permettons de vous rappeler que votre enfant a bien besoin de manger calmement et de décompresser sur le temps de midi. Si cela vous est possible, reprenez-le pour qu'il dîne tranquillement. Les plus jeunes seront heureux de pouvoir faire la sieste dans leur lit sans être réveillés....

Si votre enfant dîne à l'école parce que vous travaillez ou habitez trop loin, il doit apporter son pique-nique. (Tartines ou plat froid, eau,...)

**Le coût** :        7€ forfaitaires/mois.  
                  ou 1€/jour pour des présences exceptionnelles.

Info : dans le courant du mois de mars, vous aurez la possibilité de demander une attestation de frais de garderie. En cas de dettes vis-à-vis de l'école, celle-ci ne vous sera pas délivrée.

## La Garderie du soir

**Celle-ci est exclusivement réservée aux enfants dont les parents travaillent ou si exceptionnellement vous avez un empêchement. Elle est payante**



## Le tarif des garderies 2018-2019

	Garderie du matin	Garderie de midi	Garderie du soir	Garderie du mercredi
Horaire	de 7h20 à 8h00	de 11h45 à 13h15	de 15h15 à 17h30	de 12h00 à 13h15
Tarif	gratuit	<b>Forfait de 7€/mois</b> (ou 1€/jour pour présences exceptionnelles)	<b>0,75€</b> l'heure entamée	<b>0,75€</b> l'heure entamée
Lieu	Garderie rue du Collège, 114	Enclos	Garderie rue du Collège, 114	Garderie rue du Collège, 114

**Les frais de garderie matin, midi et soir, seront facturés mensuellement et sont à payer par compte bancaire**

**Numéro de compte de l'école : BE 26 3401 3051 2629  
avec en communication les références mentionnées sur la facture ou,  
à défaut, les nom, prénom et classe de votre enfant**

**Madame Dehasse notre secrétaire répondra à vos questions concernant les factures, les lundis, mercredis et jeudis matin.**

Pour tous... une alimentation saine !



L'école est soucieuse de la santé et du bien-être des enfants, elle répond aux directives de Madame la Ministre et se doit de montrer l'exemple et le chemin à suivre. Trop de sucre est mauvais pour la concentration entre-autre, c'est pourquoi, **l'eau est la seule boisson autorisée.**

Les enfants vont également pouvoir cuisiner et parfois se régaler lors des collations avec les produits récoltés dans notre potager.

Chaque **mercredi**, nous vous demandons d'apporter **un fruit** en guise de collation.

### Le règlement de notre école



#### A toi, élève de maternelle :

- Les élèves, les enseignants et tout le personnel méritent ton respect. Parle-leur poliment, sois serviable envers chacun. Respecte les autres et leur travail, et toi aussi, tu seras respecté.
- Beaucoup de matériel est mis à ta disposition : livres, jeux,... Prends-en soin et ne les abîme pas volontairement.
- N'apporte pas d'objet de valeur, de jouet, d'argent ou objet dangereux.
- Ne blesse pas tes condisciples.

#### A vous, chers parents :

- **Vous avez inscrit votre enfant à l'école**, il est important pour qu'il apprenne bien de l'y conduire chaque jour.
- Veillez à ce qu'il soit propre et en tenue adaptée à la météo.

- Les vêtements doivent être marqués au nom de votre enfant pour éviter les pertes et/ou échanges involontaires, les gants ou moufles attachés à la veste par un cordon.
- Pour une bonne organisation, vous n'êtes pas autorisés à rester dans la cour de récréation après avoir déposé votre enfant.
- Il est interdit d'aller en classe durant les heures de cours, sauf accord de la direction.
- Si vous souhaitez vous entretenir avec une enseignante, le mieux est de prendre rendez-vous avec elle.

### La propreté

Pour commencer l'école, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches-culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison. Toutefois, nous tolérons une courte période d'adaptation durant laquelle, avec votre aide active, nous l'aiderons à franchir ce cap. Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 11h45.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, les bodys sont interdits et sont remplacés par slip et chemisette.

### Les photos

Dans le courant de l'année, nous serons amenés à prendre des photos de groupes lors des activités scolaires et extra scolaires. Certaines pourraient être postées sur le site de l'école afin de partager avec vous nos belles aventures. **Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant y apparaisse**, veuillez nous le signaler par écrit.

## Les piles :

Nous avons besoin de vous !

Ne jetez surtout pas vos piles et batteries de téléphone usagées, nous les collectons dans le but d'obtenir des points qui nous permettront de partir en excursion ou d'acquérir du matériel scolaire.

Vous pouvez les déposer dans les tonneaux verts répartis dans l'école ou les donner aux enseignantes.

D'avance un grand merci !



## Santé

- Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison. Toutefois pour certains traitements de fond ou cas particuliers, (asthme, épilepsie,...) un document du médecin expliquant la posologie doit être fourni à la direction.
- En cas d'alerte nucléaire, l'école possède (en conformité avec la loi) les comprimés d'iode à administrer aux enfants et au personnel de l'établissement. En cas d'allergie à l'iode, veuillez nous signaler par écrit le refus d'administration.